

VISITE AUPRES D'UN MEDECIN AGREE HORS COMMISSION MEDICALE

Vous devez effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé consultant hors commission médicale dans les cas suivants :

- † Vous êtes candidat au permis BE (EB) ou groupe lourd ou souhaitez renouveler la validité de ces catégories
- † Vous êtes atteint d'une infirmité ou affection susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire (diabète, épilepsie, vue, conduite d'un véhicule aménagé, etc...)
- † Candidat au permis de conduire titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire
- † Le Préfet ou l'inspecteur du permis de conduire vous demande de passer une visite médicale
- † Annulation pour solde de point nul ou suspension du permis de conduire consécutive à infractions autre que la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants.
- † L'exercice ou le renouvellement à titre professionnel : chauffeur de taxi, conducteur d'ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, enseignant à la conduite automobile.

VOUS NE DEVEZ EN AUCUN CAS VOUS RENDRE CHEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT, même s'il figure sur la liste des médecins agréés.

COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS ?

Téléphonez, en précisant l'objet de votre demande à l'un des médecins de ville agréés figurant sur la liste ci-jointe.

PIÈCES À PRÉSENTER AU MÉDECIN AGRÉÉ :

- Pièce d'identité
- Permis de conduire
- Imprimé "avis médical" CERFA n°14880*01 complété (à se procurer auprès des mairies, Préfecture Saint-Lô ou sous-préfectures d'Avranches, Cherbourg et Coutances).
- 3 photographies d'identité récentes et identiques
- Résultats d'analyse d'urine (sucre et albumine) et impérativement les traitements médicaux en cours.

Le montant de l'examen médical est de **33 €** (non pris en charge par la Sécurité Sociale). En aucun cas le médecin ne peut vous délivrer une feuille de maladie.

Les contrôles médicaux auxquels sont astreintes, conformément aux dispositions du code de la route, les personnes handicapées titulaires du permis de conduire, sont gratuits, sous réserve de présenter la décision de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % délivré par la CDAPH, quelle que soit la nature de l'incapacité.

Le médecin agréé peut demander des examens complémentaires pour apprécier l'aptitude cognitive et sensorielle, et notamment des tests psychotechniques, en dehors des cas où ceux-ci sont obligatoires.

En cas d'annulation du permis de conduire pour solde de point nul ou en cas de suspension du permis de conduire consécutive à infractions autre que la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, vous ne pouvez pas solliciter un nouveau permis ou la restitution de son permis sans avoir été reconnu apte après un examen ou une analyse médicale, clinique, biologique et psychotechnique effectué à vos frais.

COMMENT FAIRE VALIDER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

Envoyez les documents suivants à la Préfecture ou la Sous-préfecture de Cherbourg en fonction du médecin auprès duquel vous avez passé la visite :

- 1 photographie d'identité format réglementaire 35x45 mm, indiquer vos nom et prénom au dos (ne pas la coller ni l'agrafer sur l'imprimé)
- l'imprimé CERFA n° 14948*01 réf 06 complété **en lettres majuscules, sans accents, sans ratures et à l'encre noire, signé dans l'encadré destiné à cet effet, sans déborder du cadre interne.**
- 1 photocopie de l'imprimé « certificat médical », que le médecin vous aura remis,
- 1 photocopie recto-verso de votre permis de conduire,
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile à votre nom, de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition ou non imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer), et si vous n'avez pas de justificatif à votre nom, fournir une attestation rédigée et signée par la personne qui vous héberge certifiant que vous résidez à cette adresse depuis plus de 3 mois, photocopie de la pièce d'identité de la personne et justificatif de domicile à son nom.
- 1 photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (ou périmée depuis moins de 2 ans).

Tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

Pour récupérer votre nouveau permis de conduire vous devrez impérativement vous présenter aux guichets de la Préfecture ou de la Sous-préfecture muni de votre ancien permis.

*Pour suivre l'état d'avancement de la fabrication de votre permis de conduire, vous pouvez contacter l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : Par téléphone : **0810 901 041** (du lundi au vendredi de 7h45 à 20h et le samedi de 8h à 17h) ou Par internet : www.ants.gouv.fr (rubrique Vos démarches).*

Pour être informé par SMS ou courriel que votre permis de conduire est disponible en préfecture ou bureau de poste, vous devez au préalable renseigner votre numéro de portable ou votre adresse électronique sur le site de l'ANTS : www.ants.gouv.fr (rubrique Vos démarches)

LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS
pour le contrôle en cabinet
de l'aptitude physique à la conduite automobile

mise à jour du 05/10/2015

ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES, COUTANCES et SAINT-LÔ

Dr BUREAU Jean-Yves	28 rue du Haut du bourg - 50730 ST MARTIN DE LANDELLES	02.33.49.21.94
Dr DAVID Martine	4 rue du Pont Corbet – 50300 MARCEY LES GREVES	02.33.58.67.15
Dr DOLE Jean-Paul	8 rue Jeanne d'Arc - 50370 BRECEY	02.33.89.00.33
Dr ORANGE Jean-Claude	27 bis boulevard Amiral Gauchet - 50300 AVRANCHES	02.33.60.33.36
Dr FAVENNEC Marie	3 place Semard – 50400 GRANVILLE	02.33.50.00.07
Dr PHILIPPART Laurent	Avenue des Matignon – Les Sablons II – Oasis – 50400 GRANVILLE	02.33.90.85.93
Dr PIEL Jean-Louis	10 rue Plat d'Etain - 50220 DUCEY	02.33.48.53.66
Dr PORET Christian	Groupement médical PSLA- 13 route d'Antrain - 50240 ST-JAMES	02.33.48.25.88
Dr SOLTY Stéphane	16 bis route de Saint Laurent de Cuves – 50670- ST POIS	02.33.90.47.68
Dr BEAUMIER Eric	3 rue d'Harcourt – 50200 COUTANCES	02.33.07.17.27
Dr CHANTELOUP Yvan	6 avenue du Passous - 50230 AGON COUTAINVILLE	02.33.46.82.02
Dr ENGUEHARD Pascale	5 rue Quesnel Morinière - 50200 COUTANCES	02.33.07.77.77
Dr HERBERT Philippe	5 rue des Bouveries – 50450 HAMBYE	02.33.90.42.69
Dr CODREANU Odina	2 A rue des Tanneries Prod'hommes - 50200 COUTANCES	02.33.07.30.30
Dr RODET Christian	70 boulevard Alsace Lorraine - 50200 COUTANCES	02.33.45.37.24
Dr POINSIGNON Gérard	3 place de la croûte – 50200 COUTANCES	02.33.17.33.33
Dr BOUFFARD Christian	2 avenue Qui Qu'en Grogne – 50500 CARENTAN	02.33.42.33.21
Dr DES BOUILLONS Jérôme	97 rue des sycomores – 50000 SAINT LO	02.33.57.15.63
Dr LECHEVALIER François	68 rue du Neufbourg - 50000 SAINT-LO	02.33.57.20.02
Dr LEMOINE Etienne	18 rue St Pierre et Miquelon - 50420 TESSY SUR VIRE	02.33.56.30.10
Dr SCIRE Jean	5 rue de l'Oratoire – 50180 AGNEAUX	02.33.72.80.20
Dr VIDON Emmanuel	5 rue de l'Oratoire – 50180 AGNEAUX	02.33.72.80.20
Dr PICOT Déborah	5 rue de l'Oratoire – 50180 AGNEAUX	02.33.72.80.20

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Dr BESNIER Michel	Centre médical Thémis- 1 rue Laurent Simon - 50100 CHERBOURG	02.33.78.14.15
Dr CHAMPAIN Frédéric	Place Robert Schuman – 50460 QUERQUEVILLE	02.33.03.56.31
Dr DORMOY Yves-Marie	21-23 rue de la Bucaille – BP 428 – 50104 CHERBOURG	02.33.87.52.52
Dr FATOME Gabriel	21-23 rue de la Bucaille - 50100 CHERBOURG	02.33.87.52.52
Dr LEGROS Alain	11, route de CHERBOURG – 50340 LES PIEUX	02.33.52.48.07
Dr POULET François	119 rue Maréchal Foch – 50550 ST VAAST LA HOUGUE	02.33.54.41.45
Dr DEPEZEVILLE Elisabeth	AREVA NC – Service de santé au travail – 50 444 BEAUMONT	02.33.02.61.50
Dr LEFILLIATRE Micheline	116, rue Gambetta – 50110 TOURLAVILLE	02.33.22.22.87

HORS DEPARTEMENT

Dr BOUVIER Luc	15 rue de la maîtrise – 14400- BAYEUX	02.31.92.81.40
Dr GOSSELIN Philippe	29 avenue du 6 juin – 14000 - CAEN	02.31.85.40.91
Dr JAN Luc	1 rue de la croix Désilles – 35400 - SAINT MALO	02.99.40.00.04
Dr LERIBAUZ Philippe	5 rue Notre Dame – 14 500 VIRE	02.31.68.03.55
Dr ONUFRYK Jean-Pierre	rue de l'Eglise – 14 230 LA CAMBE	02.31.22.42.25

Il vous est rappelé que vous ne devez pas faire appel à votre médecin traitant.